



“ LE CONTRAT DE
PROFESSIONNALISATION

une réponse aux difficultés
de recrutement ”



Deux possibilités de contrat :

- Un contrat à durée déterminée (CDD) de 13 mois.
- Un contrat à durée indéterminée (CDI) avec une action de professionnalisation, en début de contrat, de 13 mois.



Etudiant Ingénieur Agroalimentaire
de 3^{ème} année

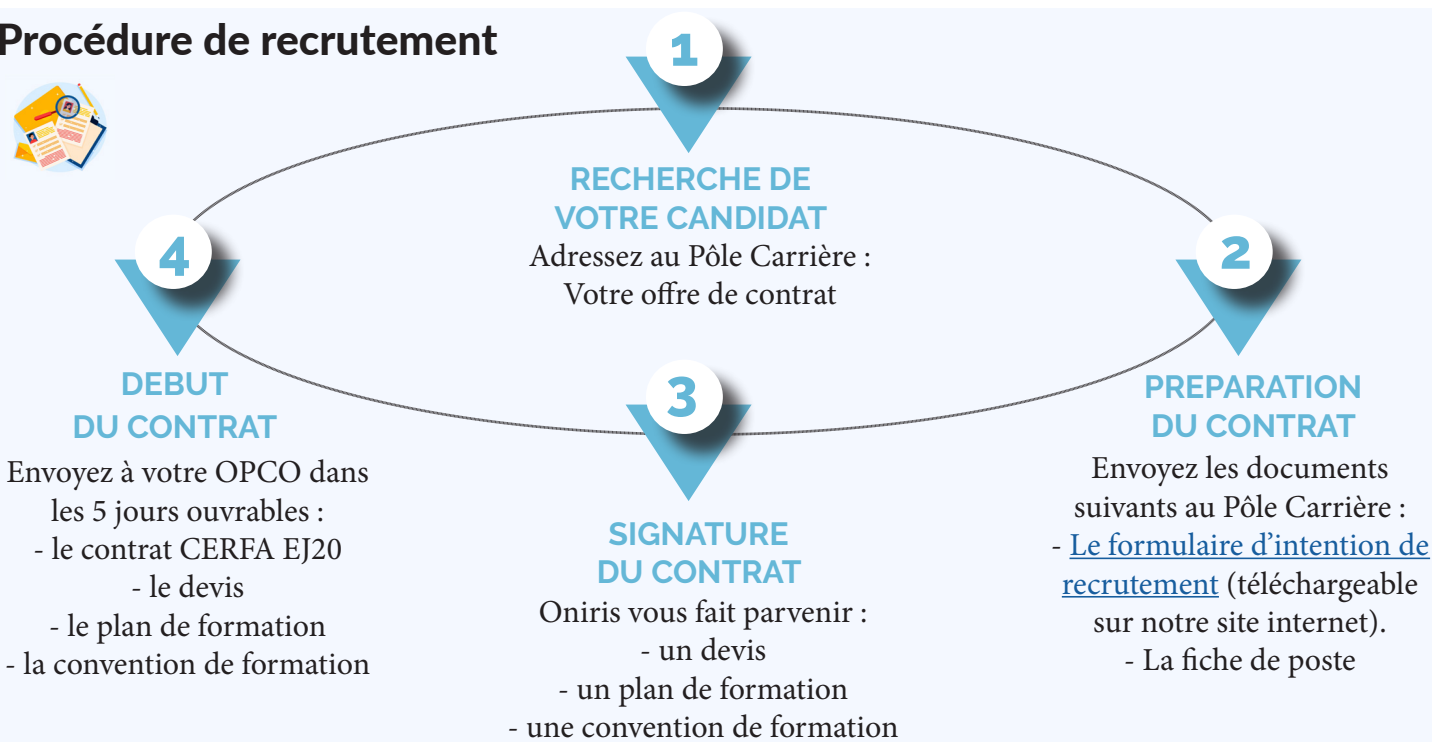


44 semaines en entreprise

13 semaines à Oniris

Etudiant double diplôme
Ingénieur / Master
(Bioproduction en Santé)

Procédure de recrutement



Une réponse aux difficultés de recrutement !

Le contrat de professionnalisation permet aux entreprises de recruter durant **13 mois**, un étudiant inscrit en 3ème année du cursus d'ingénieur agroalimentaire à Oniris ou en Master Bioproduction en Santé.

Le salaire de l'alternant est à la charge de l'entreprise (au minimum 80% du smic pour un étudiant entre 21 et 25 ans, 100% à partir de 26 ans).

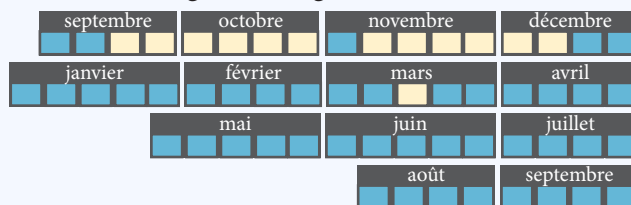
Simulation du coût sur www.alternance.emploi.gouv.fr



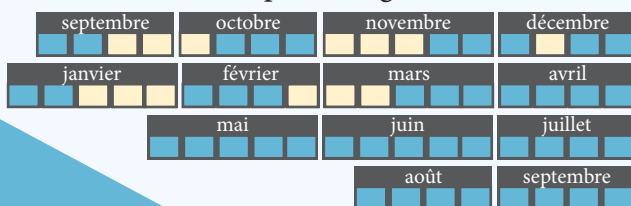
Le coût de la formation peut être pris en charge par votre OPCO

44 semaines en entreprise
13 semaines à Oniris

Etudiant Ingénieur Agroalimentaire :



Etudiant double diplôme Ingénieur/Master BPS :



Coût de la formation pour recrutement

Ingénieur Agroalimentaire:
455h - 5460€ (12€/h)

Coût de la formation pour recrutement

Double Diplôme Ingénieur/Master BPS :
455h - 6825€ (15€/h)

CDD ou début d'un CDI

Une question sur le contrat de professionnalisation ? Contactez-nous !

Corinne BOIS - Responsable Pôles Carrières & Alternance
corinne.bois@oniris-nantes.fr

Yves BLANLOEIL - Responsable Service Formation Continue
formation.continue@oniris-nantes.fr

